



→ **Édito**

**En chiffres**

**806,9**

milliards d'euros

C'est le montant dédié à NextGenerationEU, l'instrument temporaire de relance destiné à aider à réparer les dommages économiques et sociaux immédiats causés par la pandémie due au coronavirus.

Source : Commission Européenne

**Oser le financement européen d'un projet territorial**

Le financement européen d'un projet peut faire peur. Il est souvent compliqué de trouver son chemin dans le labyrinthe des circuits de l'UE. Pourtant, cette complexité traduit une variété de financements adaptée à l'hétérogénéité des projets, qui sont jugés sur leur apport à une politique de l'UE.

Les financements européens sont le signe de l'action concrète de l'UE dans les territoires. Les fonds structurels gérés en région, FEDER et FSE+ notamment, offrent un financement subventionnel assez généreux à la plupart des projets auxquels ils contribuent.

La cinquantaine de programmes sectoriels, gérés par la Commission ou ses agences, offre quant à elle des opportunités tout aussi appréciables aux projets multipartenaires.

Ceux-ci contribuent à la recherche (Horizon Europe, doté de 95 Mds €), au transport, aux télécoms, à l'énergie (Mécanisme d'Interconnexion en Europe, 33,7 Mds €) ou à l'Environnement (Life, 5,4 Mds €).

Ces fonds et programmes couvrent la plupart des projets des collectivités, dont ceux qui contribuent à

la lutte contre le changement climatique, le quotidien de nombreuses collectivités.

Les prix permettent aux collectivités françaises de se hisser au niveau européen. D'autres dispositifs, plutôt des distinctions assorties de récompense que des subventions, viennent donner une dimension européenne à la politique environnementale (Grenoble 2022) ou culturelle d'une ville.

Pour les collectivités tentées par l'aventure, le mot n'est pas trop fort car si la récompense est absorbée par les coûts (1,5 M€), l'impact et la sélection sont un grand moment de l'avis de tous les participants, le titre de Capitale Culturelle 2028 vient d'être ouvert aux candidatures françaises jusqu'au 1/12/2022.

Si les financements européens ne sont pas d'une lisibilité exemplaire pour les porteurs de projets, la Banque des Territoires met à leur disposition une ingénierie qui permet de les identifier pour un projet donné et, le cas échéant, de les obtenir. Ainsi soutenus, les porteurs de projet franchiront le pas plus facilement.

→ **Clin d'œil**

**Appui  
Juridique**



**POSEZ  
VOS QUESTIONS**  
par téléphone au  
**0970 808 809**

Service gratuit  
de renseignements  
juridiques et financiers  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 19 h



## → Expériences des territoires

# Des financements européens pour créer une filière hydrogène : l'exemple de m2A

Pour accélérer la « décarbonation » de son industrie, Mulhouse Alsace Agglomération veut créer une filière hydrogène. Pour cela, elle s'appuie sur des financements européens. Mais lesquels ? Pour savoir à quelles aides prétendre, elle a été accompagnée par la Banque des territoires qui a pris en charge deux études.



Territoire à fort enjeu de « décarbonation », m2A est classée par la Région Alsace comme l'un des trois bassins économiques à fort potentiel pour l'hydrogène, au regard de son hub de transport, son tissu industriel, la qualité de ses réseaux ou les projets en cours. « L'enjeu de l'hydrogène pour notre territoire répond à plusieurs préoccupations : agir pour la transition écologique, avec le développement de l'hydrogène dans nos énergies renouvelables (EnR) ; apporter des réponses aux besoins de consommations à venir dans les mobilités lourdes, le fret routier ou fluvial, les transports de passagers (bus, trains, avions) et sortir des énergies fossiles », résume Laurent Riche, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) en charge de l'attractivité du territoire et du développement économique.

### Sensibiliser les élus aux financements

Pour mener à bien ce projet, la collectivité a lancé le programme « Blue Industries Sud Alsace » ; se dote au travers d'une assistance à maîtrise d'ouvrage de moyens d'ingénierie pour structurer cette démarche publique/privée et le développement de projets opérationnels. « Au sein du comité de pilotage du programme, nous nous sommes posés la question des financements dans le but d'accompagner les industriels qui se concentreraient, eux, sur l'innovation », précise l'élu. Elle se rapproche de la Banque des Territoires et confie son projet à Thomas Pommera, expert spécialisé dans les affaires européennes et internationales. Ces interventions de consultants experts sont financées à 100% par la Banque des territoires. L'étude consiste à recenser les différents types de financements de l'Union européenne, accessibles aux porteurs de projets. « Je le dis souvent aux élus ; la subvention à la « papa » avec X pourcent de la Région, X du Département ou de la ville, c'est fini ! Il faut savoir répondre à des appels à projets. Sans l'ingénierie de la Banque des Territoires, nous serions passés à côté de certains financements », témoigne le vice-président. m2A a d'ailleurs depuis déposé sa candidature à l'appel à projets « Ecosystèmes territoriaux hydrogène » proposé par l'ADEME. Une deuxième étude, également financée par la Banque des Territoires, a été lancée dernièrement pour pouvoir mener ce projet de « décarbonation » des industries avec les voisins de m2A : la Suisse et l'Allemagne, pays transfrontaliers, qui se posent les mêmes questions.

## CONTACT

Laurent Riche ; Vice-Président de m2A,  
en charge de l'attractivité et du développement économique  
laurent.riche@mulhouse-alsace.fr

Nathalie Karsch ; Chargée de mission Développement économique  
03 69 77 65 28  
nathalie.karsch@mulhouse-alsace.fr

Retrouvez toutes les expériences des territoires sur notre site  
[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr), rubrique **Base d'expériences**

Aisne (02)

### → « Solidaire pas solitaire », Saint-Quentin vieille au lien (02)

À Saint-Quentin, « solidaire pas solitaire » permet de mettre en relation des personnes âgées ayant besoin d'un coup de main, avec des volontaires, qui se proposent de les aider. Le projet a été lancé presque dans l'urgence, lors du premier confinement en mars 2020, car chacun redoutait l'explosion de situations d'isolement de personnes en perte d'autonomie. Depuis, le service a véritablement pris sa place.

Martinique (972)

### → Fort-de-France recherche les héritiers de l'habitat ancien (972)

Pour la capitale martiniquaise, les programmes de rénovation urbaine s'accompagnent de recherches pour trouver les propriétaires ou les héritiers de biens parfois dégradés. L'identification des propriétaires ouvre en effet la voie à la préemption des bâtiments, afin de mener à bien les opérations de renouvellement des quartiers.

Côtes-d'Armor (22)

### → Une société civile immobilière pour favoriser l'installation des agriculteurs (22)

En accompagnant la création d'une société civile immobilière (SCI), le bourg de Trémargat visait à faciliter l'installation d'agriculteurs sur son territoire et à favoriser l'implantation d'autres activités comme l'artisanat. Des premiers résultats tangibles ont été obtenus et la SCI cherche à se renforcer afin de poursuivre son action.

Haute-Savoie (74)

### → Un campus connecté facilite la formation supérieure sur un territoire de montagne (74)

Depuis la rentrée 2021, 5 personnes suivent une formation au campus connecté de la communauté de communes des Sources du lac d'Annecy. Le Campus connecté se donne pour ambition de former et conserver sur le territoire 15 à 20 nouveaux diplômés chaque année.

Maine-et-Loire (49)

### → Gourmandise et gouvernance maîtrisée au menu d'Angers Loire Restauration (49)

Depuis 2019, 18 communes de l'agglomération d'Angers ont créé leur outil mutualisé de restauration collective. En phase avec la loi Egalim et le projet alimentaire de territoire, la société publique locale Angers Loire Restauration propose chaque jour à 13 500 enfants, âgés de 4 mois à 11 ans, des repas sains et goûteux, à coût maîtrisé.

Alpes-de-Haute-Provence (04)

### → Un village de montagne transforme sa forêt en futaie jardinée (04)

Village de montagne dans les Alpes-de-Haute-Provence, Saint-Geniez porte un véritable projet politique pour sa forêt communale de 1 200 hectares. Le plan d'aménagement de 20 ans, démarré en 2019 avec l'Office national des forêts, préserve la pratique de l'affouage et introduit une gestion nouvelle pour redynamiser la forêt, favoriser le sylvopastoralisme et améliorer la prévention du risque d'incendie.

## Webconférences

Vendredi 3 juin de 10h30 à 12h

→ Réseaux de transports urbains : vers des flottes de véhicules propres - électricité, hydrogène, GNV (Volet 2)

Vendredi 10 juin de 12h à 13h

→ Le paysage en appui à la transition énergétique : expérience du PETR Bruche Mossig

Jeudi 16 juin de 10h30 à 12h

→ Les collectivités territoriales et les économies d'énergie à l'heure de la loi Climat et résilience

Jeudi 23 juin de 10h à 12h

→ Loi 3DS : nouveaux enjeux financiers du transfert des compétences eau et assainissement

Vendredi 24 juin de 12h à 13h

→ Protection de la ressource en eau : l'exemple de l'articulation baignade et assainissement

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet de 10h30 à 12h

→ Gestion des sites et sols pollués : comment faire d'un foncier contraint une opportunité de manière sécurisée ?

Jeudi 7 juillet de 10h30 à 12h

→ Le permis de louer, un instrument de préservation de la salubrité des logements locatifs et de contrôle des locations touristiques

## Comptes rendus

» Mobilité au sein des agglomérations moyennes et en milieu rural : enjeux et modalités de conception d'un plan de mobilité simplifié (webconférence du 15 avril)

» Comprendre l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) (Webconférence du 6 avril)

» La prévention de la corruption dans les marchés publics locaux (en partenariat avec Transparency International France) (Webconférence du 7 avril)

» Eau et assainissement : enjeux et modalités de conception d'un schéma directeur eau potable/assainissement (Webconférence du 8 avril)

» Fonds de compensation pour la TVA : comment fonctionne le dispositif rénové suite à son automatisation ? (Webconférence du 24 mars)

## Comment participer ?

Les webconférences et les réunions téléphoniques réunissent les élus et les techniciens des collectivités locales autour de sujets d'actualité juridique et financière. Elles offrent un accès direct à des experts et donnent lieu à la publication de comptes rendus et de fiches pédagogiques. L'inscription s'effectue en ligne et nécessite la création d'un compte Banque des Territoires.

Retrouvez l'agenda sur notre site :

[www.banquedesterritoires.fr/liste-des-evenements-et-teleconferences](http://www.banquedesterritoires.fr/liste-des-evenements-et-teleconferences)

Pour toute information, contactez-nous par mail à l'adresse : [territoiresconseils@caissedesdepots.fr](mailto:territoiresconseils@caissedesdepots.fr)

## Abonnez-vous !

Recevez deux fois par mois  
la newsletter gratuite  
de Territoires Conseils

pour connaître les dates de nos événements  
et prendre connaissance de nos publications.

Inscription sur notre site :

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr)

## → Publication du mois

### Réseaux de transports urbains : vers des flottes de véhicules propres - électricité, hydrogène, GNV

Fin 2021, les exigences de la directive dite "Véhicules propres", qui fixe notamment des obligations en matière de renouvellement des flottes de transport public ont été transposées en droit français. Le déploiement des carburants alternatifs (électricité, hydrogène et GNV) est un axe européen prioritaire, vivement encouragé par la Commission dans le cadre du volet transport du Mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Toutefois, c'est un changement qui se prépare soigneusement et dont les implications sont multiples pour la gestion d'un réseau urbain, tant du point de vue de l'autorité organisatrice du service que de l'opérateur.

Alors comment opérer le changement des flottes de bus dans de bonnes conditions ?



## → Appui juridique

### Zéro artificialisation nette : comment identifier les surfaces concernées ?

**Contexte :** L'article 192 de la loi n° 2022-1104 du 22 août 2021 de la loi dite « Climat et Résilience » intègre pour la première fois le « zéro artificialisation nette » (ZAN) comme un objectif de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme, dans le respect des objectifs du développement durable. Cela se traduit par cet objectif légal : « Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. Les objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée, dans les conditions fixées par la loi ». Trois projets de décret ont été rédigés pour permettre de mettre en application la première étape, à horizon 2031. L'un d'eux, publié le 29 avril 2022, est relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols.

**Réponse :** L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur une période et un périmètre donnés. Les objectifs sont fixés en considérant :

- › artificialisée : une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites,
- › et non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

Le décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 déploie une nomenclature plus précise. Il établit notamment que seules sont prises en compte les surfaces terrestres (jusqu'à la limite haute du rivage de la mer). Ce glossaire a pour objet de définir toutes les surfaces couvertes localement par un document de planification et d'urbanisme.

Les surfaces, artificialisées ou non, telles que définies dans ce texte, sont appréciées compte tenu de l'occupation des sols observée, résultant aussi bien de leur couverture que de leur usage. Les surfaces sont appréciées à partir de seuils de référence en tenant compte des prescriptions du Conseil National de l'Information Géographique. Les surfaces ne tiennent pas compte des limites parcellaires, on les apprécie à l'échelon d'un territoire.

## → Partenariat

### Touteurope.eu

Touteurope.eu est le site de référence sur les questions européennes, premier site francophone d'information pédagogique sur l'Union européenne. Site d'information, car Touteurope.eu traite de l'actualité européenne, rend compte des faits, propose une analyse et un regard documenté sur les enjeux de l'Union. Site pédagogique, car



Touteurope.eu explique, décrypte, donne les clés de compréhension pour que les lecteurs se forment leur propre opinion, par un contenu clair, non politique et non partisan. Site de référence, car Touteurope.eu est le premier site dédié à la pédagogie sur l'Union européenne, cité par les institutions, universités et médias comme ressource pédagogique d'intérêt et fiable.

› [www.touteurope.eu](http://www.touteurope.eu)

### ↳ RETROUVEZ SUR NOTRE SITE....

**Restitution de compétence aux communes : que change la loi « 3DS » et quels sont les enjeux financiers qui en découlent ?**

Cinq ans après l'entrée en vigueur des nouveaux schémas de coopération intercommunale, de nombreux territoires éprouvent encore des difficultés pour harmoniser la gestion de leurs compétences.

**Le service de fourrière animale municipale confié à un tiers doit-il faire l'objet d'une publicité et d'une mise en concurrence préalable ?**

Dans le cadre de leur mandat, de nombreux maires doivent faire appel à un prestataire extérieur pour gérer la fourrière afin de récupérer des animaux errants.

**Un EPCI et une commune membre peuvent-ils co-construire un équipement ?**

Dans une période où les coûts des matières premières augmentent significativement, entraînant de fait des investissements parfois trop importants pour les plus petites collectivités et dans un contexte où l'espace doit également être géré de manière raisonnée, bon nombre de collectivités s'interrogent sur la possibilité de créer des équipements en commun en vue d'exercer plusieurs services publics.

**Mise en œuvre de la protection fonctionnelle des élus : quelle est la procédure ?**

La protection fonctionnelle désigne l'ensemble des mesures de protection et d'assistance dues par l'administration à tout agent victime d'une infraction dans l'exercice de ses fonctions ou en raison de ses fonctions.

## Territoires Conseils — Banque des Territoires



72 avenue Pierre Mendès France — 75914 Paris Cedex 13  
Tél. : 01 58 50 75 75  
Web : [www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils](http://www.banquedesterritoires.fr/territoires-conseils)  
Mail : [territoiresconseils@caissedesdepots.fr](mailto:territoiresconseils@caissedesdepots.fr)

Territoires Conseils est un service de la **Direction du Réseau de la Banque des Territoires**

*En Direct*, mensuel d'information, est adressé aux élus ayant fait appel aux services de Territoires Conseils.

Rédactrice en chef : Marion Dupont

**Ont contribué à la rédaction de ce numéro :** Claire Lelong, Véronique Berrien, Agnès Fernandez, Emmanuelle Debelleix, Marjolaine Dihl, Thomas Pommera.

Réalisation : **gcom**.

Illustrations/Photos/© : p.1 - Antoine Chereau, p.2 © Mulhouse Alsace Agglomération

Imprimerie : Caisse des Dépôts ISSN 0996-8717 - juin 2022